

PRESTATION CONTRAT D'ASSISTANCE EN DOUANE PRODUITS ENERGETIQUES

Détail du Contrat d'assistance en douane produits énergétiques comprend :

I. Veille réglementaire :

- Effectuer la veille réglementaire des produits énergétiques des activités du CLIENT.
- Diffusion auprès de la personne responsable douane du CLIENT.
- Vérification de l'application de la nouvelle réglementation avec la collaboration du responsable douane.

II. Mise à jour des statuts douaniers DU CLIENT :

- Vérifier tous les documents d'exonération de TICPE ou TVA pour tous les clients bénéficiant d'une exonération de TICPE ou TVA.
- Procuration en douane (première et dérivée)
 - Effectuer les mises à jour des procurations douanes au fil de l'eau.
- Soumission générale cautionnée et non cautionnée
 - Refaire les soumissions cautionnées en caution groupe ou bancaire
 - Vérifier TRIGO de toutes les écritures
- Modification des autres statuts douaniers du CLIENT.
 - Mettre à jour tous les statuts douaniers du client (EFS, ESCA, EFCA, DSCM, DSCF, DE, UT.....)
- Mise en place de nouveaux statuts douaniers
 - Pour de nouvelles activités du client mettre en place des nouveaux statuts douaniers

III. Aide au développement des activités du CLIENT.

- Aide aux projets de mise en place de nouveaux schémas douaniers ou de circulation de produits énergétiques pour développer les activités du client.

Société d'Assistance en Douane Produits Énergétiques

4 Boulevard Allard – CS 24184 – 44184 NANTES CEDEX

Tel. 09 50 20 71 22 – Mail. douane@sadpe.fr – SIRET. 829 833 060 00033

TVA. FR12829833060 – NAF. 8299Z

IV. Déclaration TGAP Lubrifiants et biocarburants

- Aide à la constitution de la déclaration TGAP Lubrifiants
- Aide à la constitution ou vérification des éléments de la déclaration TGAP Biocarburants et TIRIB.

V. Mise en place du Statut OPPD ou contrôle :

- Gestion du statut administrateur et correspondant dans Prodouane.
- Vérification et mise à jour de toutes les habilitations des téléservices en cours.

VI. Gestion de tous les documents justificatifs des statuts des clients en acquitté

- Aide au responsable douane de la mise en place de la collecte et mise à jour de ces documents.

VII. Assistance téléphonique et par email 5 jours / 7 jours pour répondre aux questions douanières du client.

VIII. XX jours de déplacements compris dans le contrat de prestation hors frais de déplacements.

IX. Suivi de la mise à jour des droits et taxes à chaque modification.

X. Effectuer les déclarations de stocks et les déclarations de mise à la consommation si besoin à la place du client

XI. Contrôler toutes les déclarations de mise à la consommation effectuées pour le client dans des dépôts tiers.

XII. Assister le CLIENT lors de contrôle douanier, DNRED ou article 65 du code des douanes.

- Article 65 sur un dossier de contrôle d'une activité
- Contrôle douanier d'un site du CLIENT.
- Contrôle de la DNRED sur une activité du CLIENT.

Société d'Assistance en Douane Produits Énergétiques

4 Boulevard Allard – CS 24184 – 44184 NANTES CEDEX

Tel. 09 50 20 71 22 – Mail. douane@sadpe.fr – SIRET. 829 833 060 00033

TVA. FR12829833060 – NAF. 8299Z



Les déplacements du personnel de la SADPE seront à la demande du client et tous les frais de déplacement ne sont pas pris en compte dans le coût de cette prestation et seront refacturés au client.

Société d'Assistance en Douane Produits Énergétiques

4 Boulevard Allard – CS 24184 – 44184 NANTES CEDEX

Tel. 09 50 20 71 22 – Mail. douane@sadpe.fr – SIRET. 829 833 060 00033

TVA. FR12829833060 – NAF. 8299Z